

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2066

22 septembre 2007

SOMMAIRE

ARCELOR International Export	99168	Lem Gestion et Financement S.A.	99148
Ariaco Investment S.A.	99122	Luxfoot International S.A.	99165
Barvo Immobilière SA	99123	Lux-Protect Fund	99159
Barvo Immobilière SA	99130	MG Management Holdings (Luxembourg)	
Bavaria (BC) Luxco	99149	S.à r.l.	99163
Bircat Yaacov S.A.	99124	Orco Germany S.A.	99129
BOC Frankfurt GP S.à r.l.	99161	Parts Holdings S.à r.l.	99123
Bois Fleuri S.A.	99130	Patron Capital Europe S.à r.l.	99160
Boucle Locale Radio Lux Sàrl	99122	Patron (Europe) Servicing S.à r.l.	99160
C3 Investments S.à r.l.	99131	PG International S.A. - Polaris Group In-	
CCP II Office 4 S.à r.l.	99129	ternational S.A.	99123
Citadel Energy Products S.à r.l.	99130	Private Holdings of Investments Luxem-	
Citadel Global Financial Products S.à r.l.		bourg S.A.	99148
.....	99133	Ridgeside Investments Limited S.à r.l. ...	99126
Citadel Horizon S.à r.l.	99132	Russian Car Loans No.2 S.A.	99138
Curzon Capital Partners Finance S.à r.l. ..	99125	Shangai Euroshan S.A.	99168
Curzon Capital Partners Holland S.à r.l.		Sidint S.A.	99138
.....	99128	Sparkvil Investment S.A.	99122
Ecocare	99133	Special Projects Luxembourg S.A.	99131
EPI Oakwood LP 3 S.à r.l.	99127	S.P.I. Aerospace S.à r.l.	99132
EPI Orange (Netherlands) S.à r.l.	99128	Stars Holding 2 S.à r.l.	99165
Gabster S.A.	99133	Tabula Holdings Five	99124
GAP-Xchange Partners, L.L.C. and Com-		Tabula Holdings One	99125
pany, SCA	99136	Tabula Holdings Six	99126
GAP-Xchange Partners, L.L.C., SCA	99134	Tabula Holdings Three	99127
Goodman Management Holdings (Lux) S.à		Tabula Holdings Two	99128
r.l.	99163	Thalna S.A.	99149
Greenwich EquityCo S.à r.l.	99126	Voyages Holding (Luxembourg) S.A. ...	99129
HBP Muelheim S.à r.l.	99166	Walk 1 S.à r.l.	99127
Hollywell Investments Limited S.à r.l.	99125	Worris Holding S.A.	99124
Immobilière Argile S.A.	99132	Yago Immobilière S.A.	99131
Koffour S.A.	99168		

Sparkvil Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 113.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour SPARKVIL INVESTMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / G. Kettmann

Référence de publication: 2007099058/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03617. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Boucle Locale Radio Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 90.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour BOUCLE LOCALE RADIO LUX S.A R.L.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / G. Kettmann

Référence de publication: 2007099059/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03614. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 30.727.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 4 avril 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 6 avril 2004, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2010.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

FINDI S.à r.l.

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

N. Thirion

Représentant permanent

I. Schul

Administrateur

Référence de publication: 2007099415/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 104.937.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 30 juillet 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007099413/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Parts Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 113.502.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099344/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05028. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Barvo Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen.
R.C.S. Luxembourg B 96.743.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Tadler de 26 juin 2007

«(...) Les mandats d'administrateurs confiés à:

- Mademoiselle Mélissa Volpe, née le 25 décembre 1980 à La Louvière (B) demeurant avenue Reine Astrid, 267a, bte 5 à B-7180 Seneffe

- Monsieur Francesco Domenico dit «Claude» Barzotti, né le 23 juillet 1953 à Châtelaineau (B) et demeurant 72, avenue des Combattants à B-1490 Court-Saint-Etienne,

et

- Monsieur Raffaele Volpe, né le 23 juin 1958 à Haine-Saint-Paul et demeurant 2, Todlermillen L-9181 Tadler sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle prévue en 2013 (...)

Pour la société
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2007099382/607/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Worrus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 112.194.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 30 juillet 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007099403/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Bircat Yaacov S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 107.114.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 juillet 2007

Première résolution

L'Assemblée confirme l'acceptation de la démission de Monsieur Thierry Triboulot en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 25 juillet 2006.

En remplacement de l'administrateur démissionnaire, l'Assemblée confirme la nomination de Madame Marjoleine Van Oort au poste d'administrateur de la Société avec effet au 25 juillet 2006.

Le mandat d'administrateur de la Société de Madame Marjoleine Van Oort prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007099401/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Tabula Holdings Five, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 97.883.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007099337/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03450. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Curzon Capital Partners Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.119.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099406/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Hollywell Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.508.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2007**Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste de gérant de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Monsieur José Correia, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007099408/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Tabula Holdings One, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 97.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099343/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03440. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Greenwich EquityCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.040.765,35.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.581.

—
Extrait des résolutions prises par voie circulaire en date du 31 juillet 2007

- Monsieur Stephen Harris démissionne de son mandat de gérant de Catégorie A, avec effet immédiat.
- Madame Lysiane Schumacker, employée privée, née le 18 novembre 1970 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommée gérant de Catégorie B, et ce pour une durée illimitée.

Le 31 juillet 2007.

Pour GREENWICH EquityCo S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007099417/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Ridgeside Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.507.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2007

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste de gérant de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007,

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Monsieur José Correia, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007099410/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Tabula Holdings Six, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 97.884.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099335/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03453. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Tabula Holdings Three, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 97.881.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007099339/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03445. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Walk 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.300.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 104.762.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007099430/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05999. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

EPI Oakwood LP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.645.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007099421/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Tabula Holdings Two, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 97.880.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099341/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03442. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Curzon Capital Partners Holland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 100.968.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099405/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

EPI Orange (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 462.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.549.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099409/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

CCP II Office 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.954.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099404/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Voyages Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.787.

—
Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale des actionnaires de la Société

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 12 juillet 2007 que M. Christophe El Gammal, né à Uccle (Belgique), le 9 août 1967, ayant son adresse privée 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-Sur Alzette, a été nommé administrateur de la Société, avec effet au 13 juillet 2007, son mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099451/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

—
M. Rainer Bormann réside au Eppinger Strasse 1, 14195 Berlin, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

A. Semik

Mandataire

Référence de publication: 2007099325/1273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Citadel Energy Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 107.266.

—
Extrait de résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 13 juin 2007

En date du 13 juin 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Matthew B. Hinterfeld, de son mandat en tant que gérant de la société, avec effet au 13 juin 2007,
- de nommer Madame Erica L. Tarpey, née le 9 avril 1971 à New York, U.S.A., ayant comme adresse professionnelle 2636 N. Fairfield Avenue, Chicago, Illinois 60647 U.S.A., en tant que gérante de la société avec effet au 13 juin 2007 pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Steve Atkinson,
- Monsieur J. O'Connor,
- Madame Erica L. Tarpey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

CITADEL ENERGY PRODUCTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007099438/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Bois Fleuri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.
R.C.S. Luxembourg B 34.891.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007099384/227/12.

(070112312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Barvo Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen.
R.C.S. Luxembourg B 96.743.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Tadler en date du 4 juin 2007

«(...) L'assemblée décide de révoquer la société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes (...)

L'Assemblée nomme, avec effet immédiat, en qualité de Commissaire aux Comptes Monsieur Jordan Volpe, né le 22 mars 1984 à la Louvière (B) et demeurant 2, Todlermillen à L-9181 Tadler. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013 (...)

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007099385/607/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Yago Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.578.

La société ROBERT MIKAELOFF LUXEMBOURG S.A., avec siège social 12, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 15.265, nommée administrateur en date du 30 septembre 2005, a désigné Monsieur Robert Mikaeloff, né le 21 novembre 1933 à Lyon, Directeur de Société, demeurant professionnellement au 12, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 2 août 2007.

YAGO IMMOBILIERE S.A.

L. Schul / C. Schlessler

Administrateur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007099377/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

C3 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.858.

Extrait des résolutions des associés de la société en date du 28 juin 2007 à Luxembourg

Il résulte de résolutions prises par les associés de la Société (les Associés) que Messieurs Roland Kahn et Thijs Van Ingen ont démissionné de leurs postes respectifs de gérant B et gérant C de la Société avec effet au 28 juin 2007.

Les Associés ont décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant B de la Société avec effet au 28 juin 2007 et pour une durée indéterminée, Thijs Van Ingen, directeur financier, résidant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg pour une durée illimitée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Robert Van Goethem, gérant A;
- Thijs Van Ingen, gérant B;
- Mark Beckett, gérant C.

Pour extrait

C3 INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099461/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Special Projects Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.100.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007099391/227/12.

(070112078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

S.P.I. Aerospace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099349/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04895. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Citadel Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.350.

Extrait de résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 13 juin 2007

En date du 13 juin 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Matthew B. Hinterfeld, de son mandat en tant que gérant de la société, avec effet au 13 juin 2007,

- de nommer Madame Erica L. Tarpey, née le 9 avril 1971 à New York, U.S.A., ayant comme adresse professionnelle 2636 N. Fairfield Avenue, Chicago, Illinois 60647 U.S.A., en tant que gérant de la société avec effet au 13 juin 2007 pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Steve Atkinson,

- Monsieur J. O'Connor,

- Madame Erica L. Tarpey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

CITADEL HORIZON S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007099440/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.262.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 avril 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein une présidente en la personne de Madame Françoise Dumont. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

IMMOBILIERE ARGILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007099374/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Gabster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.984.

—
Décision du Conseil d'Administration tenu le 17 juillet 2007 à 14.00 heures au siège social

Suite à la démission de Madame Géraldine Vinciotti de sa fonction d'administrateur, le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet le 17 juillet 2007, Mme Sylvie Goffin, née le 29 mars 1970 à Longwy, France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Signatures

Référence de publication: 2007099462/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Citadel Global Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 87.990.

—
Extrait de résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 13 juin 2007

En date du 13 juin 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

d'accepter la démission de Monsieur Matthew B. Hinterfeld, de son mandat en tant que gérant de la société, avec effet au 13 juin 2007.

de nommer Madame Erica L. Tarpey, née le 9 avril 1971 à New York, U.S.A., ayant comme adresse professionnelle 2636 N. Fairfield Avenue, Chicago, Illinois 60647 U.S.A., en tant que gérant de la société avec effet au 13 juin 2007 pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Steve Atkinson
- Monsieur J. O'Connor
- Madame Erica L. Tarpey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

CITADEL GLOBAL FINANCIAL PRODUCTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007099442/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Ecocare, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 71.980.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099352/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05633. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

GAP-Xchange Partners, L.L.C., SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.396.

In the year two thousand and seven, on the second day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C., SCA, a «société en commandite par actions», established at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg section B number 68.396, incorporated by notarial deed on the 12 January 1999, published in the Luxembourg Memorial C number 300 of the 29 April 1999.

The meeting is presided by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 4,056 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.

2. Discharge to the General Partner.

3. Appointment of GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C., as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the General Partner concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator:

GAP X-CHANGE PARTNERS, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware in the United States of America and having its registered office at c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH LTD., 9 East Lookerman Street, Dover Delaware, U.S.A.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C., SCA, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 68.396, constituée suivant acte notarié en date du 12 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 300 du 29 avril 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 4,056 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Décharge à l'associé commandité.
3. Nomination de GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge à l'associé commandité pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C., une société régie par le droit de l'Etat du Delaware aux Etats Unis et ayant son siège social à c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH LTD., 9 East Loockerman Street, Delaware, USA.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/8079. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007100495/242/108.

(070113860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

GAP-Xchange Partners, L.L.C. and Company, SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.397.

In the year two thousand and seven, on the second day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C. and Company, SCA, a «société en commandite par actions», established at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg section B number 68.397, incorporated by notarial deed on the 12 January 1999, published in the Luxembourg Memorial C number 301 of the 29 April 1999.

The meeting is presided by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 4,056 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.

2. Discharge to the General Partner.

3. Appointment of GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C., as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the General Partner concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator:

GAP X-CHANGE PARTNERS, L.L.C., a company incorporated under the laws of the State of Delaware in the United States of America and having its registered office at c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH LTD., 9 East Lookerman Street, Dover Delaware, U.S.A.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C. and Company, SCA, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 68.397, constituée suivant acte notarié en date du 12 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 301 du 29 avril 1999

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebendaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 4.056 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
 2. Décharge à l'associé commandité.
 3. Nomination de GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge à l'associé commandité pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C., une société régie par le droit de l'Etat du Delaware aux Etats Unis et ayant son siège social à c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH LTD., 9 East Loockerman Street, Delaware, USA.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/8078. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007100497/242/108.

(070113862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Sidint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 104.154.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007100758/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07066. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Russian Car Loans No.2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.830.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

STICHTING RUSSIAN CAR LOANS No.2, a foundation (STICHTING), established under the laws of the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34280044, having its registered office in The Netherlands at Strawinskyalaan 3105, 1077 ZX, Amsterdam.

Being represented by Valérie Maron by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the «Company»).

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1. The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and by the present articles (the «Articles»). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»).

1.2. The Company exists under the firm name of RUSSIAN CAR LOANS No.2 S.A.

2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1. The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2. The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables (including but not limited to auto loans receivables), other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of

such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company. The Company may inter alia acquire consumer loans receivables, and in particular receivables of auto loans made to customers in the Russian Federation.

3.3. Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of any of its assets (including but not limited to auto loans receivables) and financial instruments in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the sole director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets (including but not limited to auto loans receivables) and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets (including but not limited to auto loans receivables), enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) enter into and perform swaps, futures, forwards, derivatives, options and similar transactions;

(f) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.a. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4. In accordance with the Securitisation Law, the Board of Directors is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

3.5. The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

4. Segregation. All assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment. Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the Board of Directors or the Sole Director may use such excess assets to pay off those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

6. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-), divided into thirty one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each, fully paid up (by 100%).

7. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

8. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

9. Modification of Capital.

9.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

9.2. The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Bonds, Notes and other Debt Instruments

10. Registered or bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form.

Chapter IV.- Directors, Board of Directors, External auditors

11. Board of Directors or sole director.

11.1. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

11.2. In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors

consisting of either one Director, named the Sole Director, until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

11.3. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.4. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

12. Meetings of the Board of Directors.

12.1. The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

12.4. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.5. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.6. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.7. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

12.8. Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.9. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

13. General Powers of the Board of Directors / sole director.

13.1. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2. The Board of Directors or the Sole Director of the Company is authorised to create one or more compartments, representing the assets of the Company financed with the proceeds of a specific issue by the Company of securities and corresponding each to a separate part of the Company's estate and the Board of Directors is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law.

14. Delegation of Powers.

14.1. The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

14.2. The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

15. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

16. External Auditor.

16.1. The accounts of the Company are audited by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

16.2. The external auditors are re-eligible.

17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided paragraph 17.3 is complied with.

17.2. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

17.4. If there is only one shareholder, by derogation to paragraph 17.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Chapter V.- General meeting of shareholders

18. Powers of the Sole Shareholder / general meeting of shareholders.

18.1. The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

18.2. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

18.3. In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.4. Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.5. A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.6. The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company prior the general meeting of shareholders, within the time limit of three (3) days.

18.7. The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

18.8. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

18.9. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

18.10. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

19. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Thursday of March at 03.00 P.M. o'clock, and for the first time in 2009.

20. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders together representing one fifth of the capital of the Company.

21. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI.- Business year, Distribution of profits

22. Business Year.

22.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year, which begins on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2008.

22.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

23. Distribution of Profits.

23.1. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

23.2. After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

23.3. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

24.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

24.3. If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII.- Applicable Law

25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for 31 (thirty-one) shares as follows:

	Shares
STICHTING RUSSIAN CAR LOANS No.2	31
Total: thirty-one shares	31

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about three thousand five hundred Euro (€ 3,500.-).

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, STICHTING RUSSIAN CAR LOANS No.2, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors, each with a mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

(a) Maria Tkachenko, private employee, professionally residing in Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Marcus Jacobus Dijkerman, Director of EQUITY TRUST CO LUXEMBOURG SA, professionally residing in Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) Susanne Theodora Kortekaas, private employee, professionally residing in Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surnames, Christian names, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING RUSSIAN CAR LOANS No.2, une fondation (STICHTING) de droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34280044, ayant son siège social aux Pays-Bas à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, ici représentée par Valérie Maron, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ladite comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1. La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi Titrisation»).

1.2. La Société adopte la dénomination RUSSIAN CAR LOANS No.2 S.A.

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3. Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou l'administrateur unique de la Société (l'«Administrateur Unique») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est de faire une ou plusieurs opérations de titrisation sous et régies par la Loi Titrisation.

3.2. La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances (y compris, mais sans se limiter à, des prêts automobiles), d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers, en émettant des titres dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut entre autres acquérir des prêts et des prêts consentis à une clientèle de particuliers et notamment des prêts automobiles consentis à des particuliers en Fédération de Russie.

3.3. Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) Souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes créances ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques ou privées;

b) Vendre, céder, nantir ou autrement disposer de ses créances (y compris, mais sans se limiter à, des prêts automobiles) et instruments financiers de la manière et pour une rémunération telles que le conseil d'administration ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps en temps;

c) Dans l'accomplissement de son objet, gérer, appliquer ou autrement appliquer tous ses avoirs (y compris, mais sans se limiter à, des prêts automobiles) et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties, par voie d'hypothèque, nantissement, charge ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

d) dans le cadre de la gestion de ses biens (y compris, mais sans se limiter à, des prêts automobiles), conclure des opérations de prêt de titres, et de pension livrée;

e) conclure et exécuter des opérations sur instruments financiers (y compris, mais non limitées à des swaps, futures, forwards et options) et toutes transactions similaires;

f) Emettre des obligations, billets à ordre ou toute autre forme de titres représentatifs de dette ou titres de capital dont la valeur ou le rendement reflètent les risques acquis par la Société; et

g) Conclure tous les contrats nécessaires, y compris, mais sans se limiter à, des contrats de souscription, des accords de commercialisation, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou devises, des contrats d'administration bancaire et de liquidités, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat créant des sûretés de quelque nature qu'elles soient.

3.4. Conformément à la Loi Titrisation, le Conseil d'Administration est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie séparée des biens de la Société.

3.5. La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet social et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou développement.

4. Ségrégation. Les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs de ce compartiment et les créanciers dont les créances sont nées en connexion avec la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce compartiment. Malgré ce qui précède, si, suivant le rachat ou le remboursement de la totalité des emprunts de la Société attribuables à un compartiment et la satisfaction et l'extinction de toutes obligations de la Société envers les autres créanciers dont les créances sont nées en connexion avec de tels emprunts ou la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans un tel compartiment, le Conseil d'Administration ou l'Actionnaire Unique peut utiliser un tel excédent d'actifs pour rembourser les créanciers de la Société dont les créances ne correspondent pas à un compartiment particulier.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

6. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

7. Nature des actions. Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

8. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration ou l'Actionnaire Unique déterminera de temps en temps. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Modification du capital.

9.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

9.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Obligations, Billets à ordre et autres Titres représentatifs d'une Dette

10. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur.

Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises

11. Conseil d'Administration.

11.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

11.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un administrateur, appelé Administrateur Unique, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

11.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

12. Réunions du Conseil d'Administration.

12.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

12.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

12.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

12.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

13. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration / de l'administrateur unique.

13.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

14. Délégation de pouvoirs.

14.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

14.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

15. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

16. Réviseur d'entreprise.

16.1. La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

16.2. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

17. Conflit d'intérêts.

17.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise doivent être affectés ou annulés du fait que un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société y ont un intérêt, sont un administrateur, un collaborateur, un dirigeant ou un employé de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 17.3 soit respecté.

17.2. Tout Administrateur ou dirigeants de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société avec lesquels la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaire ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, s'empêcher de prendre en compte et de voter ou d'agir dans toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

17.3. Dans le cas où tout Administrateur de la Société aurait tout intérêt personnel et opposé dans toute transaction de la Société, cet administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et opposé dans toute transaction de la Société et ne doit pas considérer ou voter toute transaction, et cette transaction, et cet intérêt de l'Administrateur doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.

17.4. S'il y a seulement un administrateur, par dérogation au paragraphe 17.3, le procès verbal mentionnera seulement les opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'administration ou de l'Administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Assemblée générale des Actionnaires

18. Pouvoirs de l'Actionnaire unique / assemblée générale des actionnaires.

18.1. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

18.2. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

18.3. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

18.4. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

18.5. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

18.6. Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

18.7. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.8. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.9. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

18.10. Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième jeudi du mois de mars à 15.00 heures, et pour la première fois en 2009.

20. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

21. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

22. Année sociale.

22.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008.

22.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

23. Répartition des bénéfices.

23.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

23.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, liquidation.

24.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

24.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3. A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII.- Loi applicable

25. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et la Loi Titrisation trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

	Actions
1. STICHTING RUSSIAN CAR LOANS No.1-A	31
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à trois mille cinq cents euros (3.500,- €).

Premières résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie nommée ci-dessus, STICHTING RUSSIAN CAR LOANS No.2, se considérant dûment convoqué, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:

(a) Maria Tkachenko, employée privée, résident à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Marcus Jacobus Dijkerman, administrateur d'EQUITY TRUST CO LUXEMBOURG SA, résident à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Grand-Duché de Luxembourg; et

(c) Susanne Theodora Kortekaas, employée privée, résident à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante mentionnée précédemment a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Maron, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22802. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007100657/5770/558.

(070114202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.358.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 29 juillet 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé de:

- Accepter la démission de sa fonction de président et d'administrateur, Monsieur Ferdinando Cavalli né le 26 juin 1963 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

- Coopter comme nouvel administrateur avec effet à partir du 29 juillet 2007 Madame Stéphanie Wlodarczak née le 25 juillet 1983 à Lorient en France résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

- Appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sébastien Felici né le 31 mai 1978 à Villerupt en France résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE HOLDINGS OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007100829/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Lem Gestion et Financement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 55.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007100755/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07060. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Thalna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.072.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007100759/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07067. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Bavaria (BC) Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.824.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BAVARIA (BC), a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, duly represented by Caroline Streiff, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 21 June 2007;

2) BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT, Walker House, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by Caroline Streiff, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 21 June 2007.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties have drawn up the following articles of incorporation of a «société en commandite par actions» which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of BAVARIA (BC) LUXCO (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Munsbach, City of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Shareholders' Liability

Art. 5. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital - Shares

Art. 6. The subscribed capital is set at one hundred eighteen thousand euro (EUR 118,000.-) consisting of one hundred seventeen thousand nine hundred ninety-nine (117,999) ordinary shares (the «Ordinary Shares») having a par value of one euro (EUR 1.-) each and one (1) management share (the «Management Share») having a par value of one euro (EUR 1.-).

The authorised capital, including the issued share capital, is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) consisting of five hundred million (500,000,000) shares of one euro (EUR 1.-) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Manager is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the issued shares.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 8 of these articles of incorporation.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Redeemable Shares. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a prorata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon

request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 13.

Special Reserve

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price

Except as provided otherwise in these articles of incorporation or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure

Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

D. Management

Art. 9. The Company shall be managed by BAVARIA (BC), a société anonyme existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the «Manager»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 10. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 11. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

E. Supervision

Art. 12. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be

consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so requests.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

F. General Meetings of Shareholders

Art. 14. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June at 10.30 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication,

a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

G. Accounting year - Balance sheet

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10% (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 17. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 18. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Final dispositions - Applicable law

Art. 19. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) BAVARIA (BC) S.A.	1 Management Share
	27,999 Ordinary Shares
2) BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P.	90,000 Ordinary Shares
Total:	1 Management Share
	117,999 Ordinary Shares

All the shares have been paid-in in cash, so that the amount of one hundred eighteen thousand euro (EUR 118,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately three thousand euros (EUR 3,000.-).

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.

2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2010:

- Mr François Dekker, born on, 4 October 1975, in Terneuzen, Netherlands, residing at 26 Conduit Mews, London W2 3RE, United Kingdom;

- Mr Michel Plantevin, born on 24 October 1956 in Marseille, France, residing at 12 The Vale, London NW3 6AH, United Kingdom;

- Mr Dwight Poler, born on 22 September 1965, in New York, United States of America, residing at 54 Parliament Hill, London NW3 2TL, United Kingdom.

3. The registered office of the Company is set at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BAVARIA (BC), une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, non encore enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Caroline Streiff, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juin 2007;

2) BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à s/c WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT, Walker House, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représentée par Caroline Streiff, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2007.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de BAVARIA (BC) LUXCO (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Ville de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

B. Responsabilité des Actionnaires

Art. 5. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 6. La Société a un capital souscrit de cent dix-huit mille euros (EUR 118.000,-) représenté par cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (117.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et par une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le capital autorisé est fixé à la somme de cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Gérant unique est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en facsimilé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 8 des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. Actions rachetables. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux

dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou tel que prévu par un accord écrit qui peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat peut avoir lieu suite à une décision adoptée à la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires émises lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 13. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Des actions rachetables peuvent être annulées sur demande du Gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de l'Article 13.

Réserve spéciale

Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de rachat

Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant, sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le Gérant considérera comme étant justes et équitables. Une telle valeur doit faire l'objet d'une approbation par la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 13. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par la majorité des actionnaires de la Société au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

Procédure du rachat

Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat, ainsi que la date projetée de l'assemblée des actionnaires décidant du rachat des Actions ordinaires et de la valeur du prix de rachat selon l'article 7. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

D. Gérance

Art. 9. La Société sera administrée par BAVARIA (BC), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 10. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

E. Surveillance

Art. 12. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la

loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du conseil de gérance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 13. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

F. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du Conseil de Surveillance.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limités aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

G. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

H. Modification des Statuts de la Société

Art. 17. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

I. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Dispositions finales et loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) BAVARIA (BC) S.A.	1 Action de Commandité 27.999 Actions Ordinaires
2) BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P.	90.000 Actions Ordinaires
Total:	1 Action de Commandité 117.999 Actions Ordinaires

Toutes les actions ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de cent dix-huit mille euros (EUR 118.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la Société le 31 décembre 2010:

- M. François Dekker, né le, 4 octobre 1975, à Terneuzen, Netherlands, demeurant au 26 Conduit Mews, Londres, W2 3RE, Royaume-Uni;

- M. Michel Plantevin, né le 24 octobre 1956 à Marseille, France, demeurant au 12 The Vale, Londres NW3 6AH, Royaume-Uni;

- M. Dwight Poler, né le 22 septembre 1965 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 54 Parliament Hill, Londres NW3 2TL, Royaume-Uni.

3. Le siège de la Société est établi au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Streiff, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15435. — Reçu 1.180 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007100641/5770/584.

(070114188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 110.989.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de son collègue empêché Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 juillet 2007, numéros 2007/540 respectivement 2007/1460 des répertoires, enregistré à Capellen, le 24 juillet 2007, relation: CAP/2007/1770, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme, LUX-PROTECT FUND, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 110.989 constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, prédit, en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 1077 du 21 octobre 2005, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- Le mandant des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2008:

M. Jean-Claude Finck, administrateur et président
 M. Michel Birel, administrateur et vice-président
 M. Marc André, administrateur
 M. Ernest Cravatte, administrateur
 M. John Dhur, administrateur
 M. Gilbert Ernst, administrateur
 M. Jean Habay, administrateur
 M. Pit Hentgen, administrateur
 M. Jean-Paul Kraus, administrateur
 M. Guy Rosseljong, administrateur

et à la nomination d'un nouveau membre M. Guy Hoffmann, administrateur, né à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 1964, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 48-50, rue Charles Martel.

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2008.

Bascharage, le 16 août 2007.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

Référence de publication: 2007100385/236/36.

(070113301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Patron Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. Patron (Europe) Servicing S.à r.l.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 82.868.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Michael Vandeloise, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of PATRON CAPITAL (EUROPE) LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands and having its registered office at Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

being the sole member of PATRON (EUROPE) SERVICING, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on July 13, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 12 of January 3, 2002, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 23, 2005, published in the Mémorial number 781 of August 4, 2005.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which resolution is to be passed is as follows:

- Modification of the registered name of the company into PATRON CAPITAL EUROPE S.à r.l.

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from PATRON (EUROPE) SERVICING, S.à r.l. to PATRON CAPITAL EUROPE S.à r.l and to consequentially amend article four of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name PATRON CAPITAL EUROPE S.à r.l.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing preson signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de PATRON CAPITAL (EUROPE) LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques étant l'associé unique de PATRON (EUROPE) SERVICING, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 12 du 3 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial numéro 781 du 4 août 2005.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en PATRON CAPITAL EUROPE S.à r.l.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de PATRON (EUROPE) SERVICING, S.à r.l. en PATRON CAPITAL EUROPE S.à r.l. et de modifier l'article quatre des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de PATRON CAPITAL EUROPE S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007. Relation LAC/2007/9843. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007100547/242/71.

(070113852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

BOC Frankfurt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.643.

In the year two thousand and seven, the twenty-third day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on April 25, 2007, which a copy will remain annexed.

Such appearing party is the sole partner of BOC FRANKFURT GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.643 (the Company). The Company

has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned on 7 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 481 of 7 March 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress Article 18 of the articles of Incorporation and to renumber the subsequent articles.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 19 (new article 18) as follows:

« **Art. 18. General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene general meetings of the unitholders.

Meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the unitholders shall never be held in the UK.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société à responsabilité limitée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 25 avril 2007, dont une copie restera annexée.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de BOC FRANKFURT GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.643, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481 en date du 7 mars 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 18 des statuts et décide de renuméroter les articles subséquents.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 19 (nouvel article 18) des statuts comme suit:

« **Art. 18. Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer des assemblées générales.

Les assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007. Relation: EAC/2007/5763. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100460/239/69.

(070113998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MG Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 117.046.

—
In the year two thousand and seven, the twenty-eight of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MGM EUROPE PTY LIMITED, a company with registered address at Level 10, 60 Castlereagh Street, NSW 2000, Australia, under registered number ACN 119 827 744,

hereby represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon,

by virtue of one proxy given under private seal dated 28 June 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.046 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 30 May 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1540 of 11 August 2006. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 12 September 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2173 of 21 November 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. to GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUX) S.à r.l. with effect on 2 July 2007.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which shall read henceforth as follows:

«The Company will have the denomination GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUX) S.à r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year from the calendar year to 1 July to 30 June of the following year.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11.1 of the articles of association, which shall read henceforth as follows:

«The Company's fiscal year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year.»

Accordingly, the sole partner further resolves that the financial year which started on 1 January 2007 will close on 30 June 2007.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7.3.2 of the articles of association, which shall read henceforth as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (*gérant*), or in the case of plurality of directors (*gérants*), by the joint signature of any two members of the Board of Directors (*conseil de gérance*).»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress article 9 of the articles of association and resolves to renumber the subsequent articles.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MGM EUROPE PTY LIMITED, une société ayant son siège social Level 10, 60 Castlereagh Street, NSW 2000, Australie, inscrite sous le numéro ACN 119 827 744,

représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.046, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1540 en date du 11 août 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par acte notarié en date du 12 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2173 du 21 novembre 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. en GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUX) S.à r.l. avec effet au 2 juillet 2007.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«La Société aura la dénomination: GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUX) S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.»

En conséquence, l'associé unique décide que l'année sociale qui a débuté le 1^{er} janvier 2007 sera clôturée le 30 juin 2007.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7.3.2 des statuts comme suit:

«La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 9 des statuts et de renuméroter les articles subséquents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7580. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100483/239/104.

(070113897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Luxfoot International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.948.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 16 juillet 2007

Sixième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de révoquer le Commissaire actuel de la société, à savoir la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE REVISION, Expertise-Comptable, CONSEIL S. à R.L., avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer avec effet immédiat en son remplacement à la fonction de Commissaire Monsieur Philippe Arnould, comptable, demeurant au 7, rue Lingle, B-6880 Mortehan-Bertrix, Belgique jusqu'à la tenue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de transférer le siège de la société du 39, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour LUXFOOT INTERNATIONAL S.A.

P. Bughin

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007100434/565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Stars Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.644.

In the year two thousand and seven, the twenty-third day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on April 25, 2007, which a copy will remain annexed.

Such appearing party is the sole partner of STARS HOLDING 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.644 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned on 7 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 500 of 9 March 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress Article 18 of the articles of Incorporation and to renumber the subsequent articles.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 19 (new article 18) as follows:

« **Art. 18. General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene general meetings of the unitholders.

Meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the unitholders shall never be held in the UK.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société à responsabilité limitée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 25 avril 2007, dont une copie restera annexée.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de STARS HOLDING 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 112.644, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 500 en date du 9 mars 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 18 des statuts et décide de renuméroter les articles subséquents.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 19 (nouvel article 18) des statuts comme suit:

« **Art. 18. Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer des assemblées générales.

Les assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007, Relation: EAC/2007/5780. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100486/239/69.

(070113843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

HBP Muelheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.748.

In the year two thousand and seven, the twenty-third day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on April 25, 2007, which a copy will remain annexed.

Such appearing party is the sole partner of HBP MUELHEIM S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.748 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 6 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1026 of 26 May 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress Article 18 of the articles of Incorporation and to renumber the subsequent articles.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 19 (new article 18) as follows:

« **Art. 18. General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene general meetings of the unitholders.

Meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the unitholders shall never be held in the UK.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société à responsabilité limitée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 25 avril 2007, dont une copie restera annexée.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de HBP MUELHEIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.748, constituée suivant acte notarié en date du 6 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1026 en date du 26 mai 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 18 des statuts et décide de renuméroter les articles subséquents.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 19 (nouvel article 18) des statuts comme suit:

« **Art. 18. Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer des assemblées générales.

Les assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007. Relation: EAC/2007/5777. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100484/239/68.

(070113831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

ARCELOR International Export, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.304.

Extrait des résolutions écrites prises par le Conseil d'administration

1. Suppression du Comité de Direction

Le Conseil d'administration décide de supprimer le Comité de Direction. Ainsi, Monsieur Robert Beeckx, Madame Ana Cervera Cenzano, Monsieur Christophe De Schrynmakers et Monsieur Vincent Maréchal ne seront plus membres du Comité de Direction et par conséquent n'auront plus la gestion journalière dans leur attribution.

4. Nomination d'un délégué à la gestion journalière:

Le Conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière à Monsieur Alain Le Grix, Président du Conseil, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Les résolutions ci-dessus ont été prises avec effet au 23 juillet 2007.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour extrait conforme

A. Le Grix

Président

Référence de publication: 2007099109/571/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Shangai Euroshan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.835.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007099709/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04501. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Koffour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour KOFFOUR S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / G. Kettmann

Référence de publication: 2007099046/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03633. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.
